DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260218-2026121212-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

L'an Deux mille vingt-six, le 18 février, à 18h00, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville de Bénodet, sous la présidence de madame Anne Bourbigot, vice-présidente.

Date de convocation et d'affichage	*Date d'affichage*	*Nombre de membres*	
9 février 2026	19 février 2026	En exercice	17
		Présents	11
		Votants	11

Membres présents :
Mme Anne Bourbigot, Mme Hélène Le Quinquis, Mme Annie Rannou, Mme Liesbeth VAN HORNRE, M. Christophe Labory, Mme Suzanne Bourbigot, Mme Solange Donnard, M. Patrice Guillou, M. Frédéric Nioré, Mme Anne Tête, Mme Françoise Reed.

Membres absents :
M. Christian Pennanech, Mme Agnès Garel, M. Alain Folgoas, Mme Véronique Iris, Mme Pierrette Couvreur, Mme Anne-Marie Primatesta.

Procurations données :

Madame Françoise REED a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026/01/02
FINANCES
PARTICIPATION CONTRACTUELLE DE SOLIDARITE 2026 – BANQUE ALIMENTAIRE

Madame Anne BOURBIGOT informe que la banque alimentaire du Finistère sollicite une contribution du C.C.A.S au titre de la participation contractuelle de solidarité. Celle-ci est calculée en fonction du nombre de bénéficiaires de la commune à la banque alimentaire.

Pour l'année 2025, 21 personnes ont pu bénéficier de la banque alimentaire. Le montant demandé est donc calculé ainsi : (28x21) + 24 € = 612 €.

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir en délibérer.

Décision du C.C.A.S. : Avis favorable à l'unanimité

Fait à Bénodet, le 19 février 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian PENNANECH

MAIRIE DE BÉNODET FINISTÈRE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT